

APPEL A PROJET POLITIQUE DE LA VILLE – 2023

CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

**Quartier Cœur de Bastide – Villeneuve-sur-Lot
Quartier Bastide Bord de Lot – Sainte-Livrade-sur-Lot**

Du 15 décembre 2022 au 15 février 2023

L'État et la Communauté d'Agglomération du Grand-Villeneuvois lancent un appel à projet commun pour des actions à destination des habitant(e)s des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Villeneuve-sur-Lot et de Sainte-Livrade.

PRESENTATION GENERALE

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Initialement signé pour une durée de six ans (2015-2020), **le contrat de ville de l'agglomération du Grand-Villeneuvois** a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023.

Elaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités et les partenaires institutionnels, il formalise la stratégie de cohésion sociale, économique et urbaine en faveur des quartiers prioritaires de l'agglomération à partir duquel cet appel à projets se décline.

Il repose sur trois piliers :

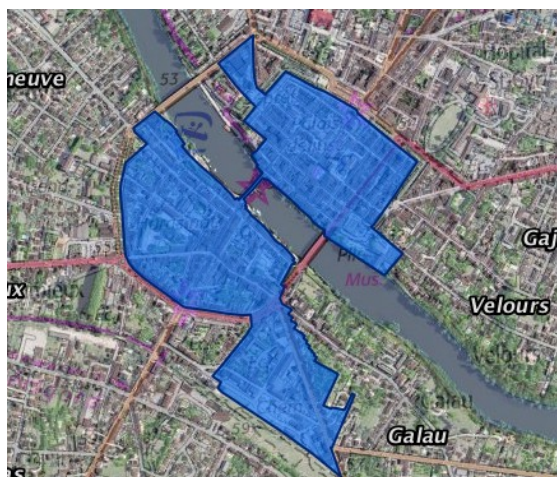
- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Ces quatre piliers prennent en compte les orientations transversales suivantes :

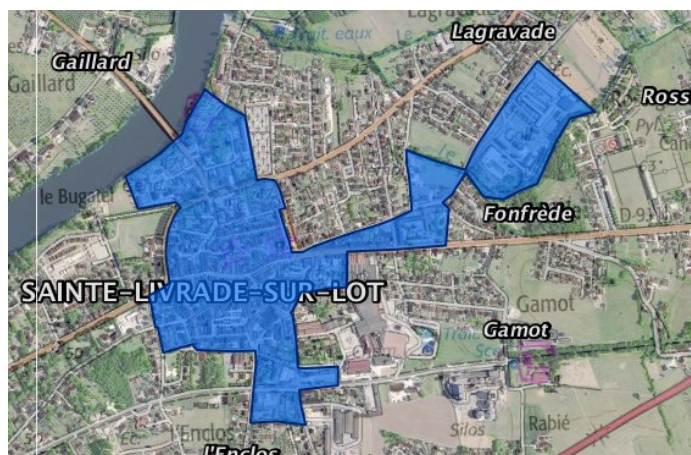
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'intégration de la jeunesse,
- la lutte contre toute forme de discrimination,
- la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre le séparatisme.

Le contrat de ville se déploie sur l'Agglomération au sein de deux quartiers :

Quartier Cœur de Bastide Villeneuve-sur-Lot



Quartier Bastide Bord de Lot Sainte-Livrade-sur-Lot



L'APPEL A PROJET 2023

QUI PEUT REpondre A L'APPEL A PROJET ?

Les associations, les collectivités et les autres opérateurs intervenants pour et / dans les quartiers prioritaires.

Le Fonds de participation des habitants : a pour but de faciliter la prise d'initiative et l'auto organisation des habitants pour des projets contribuant à l'animation des quartiers et à l'enrichissement des liens sociaux. Ces fonds sont confiés à une association d'habitants constituée en comité de gestion, laquelle se charge de la sélection des projets, de l'attribution des crédits, du bon accomplissement de l'action et du bilan. Dans le cadre des contrats de ville, ces fonds sont abondés conjointement par la collectivité et l'État, sans présumer d'autres sources de financements, privées ou publiques. L'attribution de ces financements passe par la signature d'une convention définissant notamment les modalités de gestion de l'enveloppe attribuée au cours de l'année civile.

CHAMP DE L'APPEL A PROJET

- Les projets doivent porter sur des actions destinées aux habitants des quartiers prioritaires « Cœur de Bastide » (commune de Villeneuve-sur-Lot) et « Bastide Bord du Lot » (commune de Sainte-Livrade) et répondre aux objectifs du présent appel à projet.
- Les projets peuvent se dérouler en tous lieux (dans ou hors quartier prioritaire) à condition que leurs bénéficiaires résident majoritairement dans les quartiers prioritaires.
- Les co-financements peuvent néanmoins permettre de s'adresser à un public plus large et sont encouragés.
- Vous pouvez vous référer aux cartes téléchargeables pour visualiser les adresses en zone prioritaire, en utilisant le lien suivant <https://sig.ville.gouv.fr/>.

LE FINANCEMENT DE L'INGENIERIE DU CONTRAT DE VILLE

- La subvention maximale est de 50% du montant global de l'ingénierie.
- L'État peut financer une partie de l'ingénierie au sein des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

PRINCIPE DE CO-FINANCEMENT

- Dans le cadre du Contrat de Ville, la programmation est partenariale et annuelle.
- Les crédits de droits communs des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques.
- - ⇒ État : FNADT, FIPDR, CLAS et les crédits spécifiques «Politique de la Ville».
 - ⇒ Agglomération, Département, Région, CAF...

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Chaque porteur de projet sera signataire d'un contrat d'engagement républicain (CER) en signe d'adhésion aux valeurs promulguées dans le Contrat de Ville 2015-2023 et la loi sur les principes de la République du 24 août 2021. Ce contrat engage les associations à respecter et faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par tous ses membres, dans chacune des actions développées sur le territoire, en direction de tous les publics, les principes qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République.

PRIORITES POUR 2023

POUR L'ETAT

- L'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique
- La prévention de la délinquance et de la radicalisation
- La levée des freins à l'insertion et à l'emploi
- La réussite éducative et la parentalité

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND-VILLENEUVOIS

Quartier Coeur de Bastide (Villeneuve-sur-Lot)

Quartier Bastide Au bord de Lot (Sainte-Livrade-sur-Lot)

Développement économique et emploi

- Insertion des jeunes dans l'emploi et actions en direction des étudiants et des jeunes majeurs pour trouver un job d'été
- Aide à la mobilité (BSR, permis de conduire, etc)
- Soutien à l'entreprenariat féminin

Cohésion sociale

- Soutien aux familles monoparentales, aux femmes victimes de violences psychologiques et physiques / aide à la garde d'enfants
- Prévention en faveur de la santé : santé mentale des jeunes et lutte contre les addictions / actions de prévention contre la dénutrition
- Education à la citoyenneté française et européenne
- Engagement des jeunes dans des projets citoyens
- Prévention et information contre les violences et discriminations en milieu scolaire et chez les adolescents

Habitat, Cadre de vie et Tranquillité publique

- Sensibilisation aux gestes écocitoyens, à l'entretien de l'espace public et au respect de l'environnement
- Renaturation du quartier prioritaire et végétalisation du cadre de vie
- Lutte contre le mal logement
- Entretien et rénovation de l'habitat en quartier prioritaire

LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PAR PILIER

PILIER COHESION SOCIALE		
ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Social, culture, sport, loisirs		
Développement social et du mieux-vivre ensemble	Lutter contre la précarité et l'isolement, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes âgées	Développer l'animation sociale du quartier
		Soutenir les démarches nécessaires à la vie quotidienne et l'inclusion numérique
Encourager et développer la participation citoyenne		
Développer l'égalité femmes - hommes / filles - garçons		
	Permettre un égal accès pour tous à la culture, au sport, aux loisirs	Favoriser les actions sociolinguistiques et lutter contre l'illettrisme
		Favoriser l'accès à la lecture publique aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
Éducation		
Réussite éducative pour tous les jeunes	Soutien à la parentalité	Encourager et faciliter le lien entre les parents et les structures d'accueil dès le plus jeune âge
		Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes
	Favoriser la réussite scolaire des élèves	Fédérer les partenaires autour de la réussite éducative Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire
Santé		
Promotion de la santé et accès aux soins	Faciliter l'accès aux soins et le recours aux droits	Développer l'information sur les droits et l'accès aux soins des habitants
	Renforcer la prévention de la santé	Accompagner les habitants dans les démarches administratives liées aux soins

PILIER DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser L'attractivité économique du quartier et de la commune	Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques	Soutenir la création et le développement d'activités
	Maintenir le commerce de proximité	Pérenniser, dynamiser et diversifier le commerce de proximité
L'accès à l'emploi et lever des freins	Actionner les leviers en matière d'insertion, d'orientation, de formation professionnelle	Développer l'accès aux dispositifs d'insertion et la mise en réseau des acteurs
	Lever les freins à l'insertion et l'emploi	Soutenir les actions de lever des freins (psychologiques, sociaux-linguistiques...)
		Soutenir les actions de mobilités solidaires Favoriser la mobilité des habitants

PILIER HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE		
ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Améliorer le cadre de vie Accompagner la démarche de requalification urbaine	Améliorer le fonctionnement urbain et social du quartier	Favoriser les actions de sensibilisation à la transition écologique et au développement durable
		Sensibilisation aux mobilités douces
		Maintenir une dynamique de co-construction des projets avec les habitants
		Favoriser les actions de prévention de la délinquance Informer les scolaires sur les risques encourus liés aux addictions, à ses dérives et aux agressions

OBJECTIFS TRANSVERSAUX
<p>Les projets présentés devront veiller à répondre aussi aux objectifs transversaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'égalité entre les femmes et les hommes, - l'intégration de la jeunesse, - la lutte contre toute forme de discrimination - la promotion des valeurs républicaines et la lutte contre le séparatisme



DISPOSITIF QUARTIERS D'ETE

Le présent appel à projet comprend également le dispositif Quartiers d'Été pour lequel les opérateurs peuvent déposer également un projet.

Quartier d'été repose sur deux grandes orientations nationales :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- Des rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- Des activités en soirée et les week-end afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Les dossiers concernant les actions quartier d'été devront portés dans leur intitulé cette précision :
Ex : nom de l'action – quartier d'été

COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJET ?

COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ?

Prise de contact

- Pour tout nouvel opérateur ou nouveau projet : il est nécessaire de prendre contact avec les référents Politique de la Ville afin d'échanger sur le projet et de vérifier son éligibilité.
- Pour une reconduction de projet, il est conseillé d'adresser un mail à l'attention des référents Politique de la Ville pour informer de votre intention de reconduction.

Aide à la saisie

- Cellule d'accompagnement de l'ANCT pour la plateforme DAUPHIN – Tel. : **09 70 81 86 94**
- Fiche d'aide à la saisie (voir annexe 1)
- Télécharger le guide usagers : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Dépôt du dossier

Un dossier unique doit être déposé sur l'application « Dauphin » <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il est conseillé aux porteurs de projets de :

- D'éviter d'attendre la date limite pour saisir sa demande (risque problème technique lié à l'affluence sur le portail)
- D'informer par mail les référents Politique de la Ville du dépôt de dossier sur le portail « Dauphin »
- Lors de la saisie, il est conseillé d'ajouter dans le titre du projet « CV Ste Livrade » ou « CV Villeneuve » (CV = contrat de ville)
- Si vous sollicitez une subvention au service Politique de la ville de la Préfecture (État), saisir la somme dans le budget prévisionnel à l'onglet **État « 47 - ETAT - POLITIQUE - VILLE »**

Code tiers : avant toute démarche, vous devez vous assurer d'être détenteur d'un Code Tiers sur DAUPHIN, sinon, Il est important d'anticiper cette démarche afin que votre dossier puisse être complété en ligne dans les délais de l'appel à projet. L'obtention du Code Tiers nécessite les éléments suivants :

- les fiches 1.1 et 1.2 du formulaire cerfa 12156*03,
- un RIB portant une adresse correspondant à celle du SIREN/SIRET,
- les statuts et la liste des membres du CA
- une adresse électronique valide

L'ensemble de ces éléments est à transmettre à la préfecture de Lot-et-Garonne - Contact : pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr

Plan de financement : chaque dossier devra faire apparaître dans son plan de financement une intervention de l'Etat (ANCT) et d'un ou plusieurs co-financeur(s). Les collectivités ne pourront intervenir que dans le cadre de leurs compétences respectives. Vous êtes invités à vous rapprocher d'elles pour vérifier lesquelles sont concernées par rapport au projet proposé.

NOUVEAU !

Pour les opérateurs qui déposent une même action sur plusieurs contrats de ville du département, vous pouvez déposer un seul dossier :

=> saisir le dossier dans la catégorie « Hors Contrat de ville »

=> présenter l'action pour chacun des territoires concernés

=> renseigner les lignes de demandes de financement pour chaque ville et agglomération concernée.

COMMENT EST INSTRUITE VOTRE DEMANDE ?

À la clôture de l'appel à projet, chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'État et des collectivités du contrat de ville sur la base des critères suivants :

- les bénéficiaires du projet sont les habitants du quartier prioritaire,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont précis et des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prévus (nombre de personnes ciblées, répartition femme/hommes, part des habitants du quartier prioritaire, etc.),
- pour tous les projets, répondre à l'enjeu transversal de « participation des habitants
- au moins un des objectifs du pilier transversal est pris en compte,
- les actions mobilisant un partenariat élargi
- le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante localement,
- le budget de l'action est cohérent (répartition de la subvention demandée entre l'État et les collectivités, fléchage de co-financements).

Le porteur de projet doit veiller à compléter de manière détaillée le projet afin que ces critères puissent être appréciés.

BILAN DES ACTIONS 2022

Vous devez justifier l'emploi des subventions allouées au cours d'un exercice, au plus tard six mois suivant la clôture de cet exercice ou avant tout renouvellement d'une demande, en utilisant l'application DAUPHIN. (La **justification** des subventions accordées en **2022** sera ouverte dans **DAUPHIN** au premier trimestre 2023 et à justifier avant juin 2023). Faute d'avoir satisfait à cette obligation légale et contractuelle dans le délai imparti, vous serez tenus de rembourser les crédits versés.

CALENDRIER 2022 / 2023

<p>15 décembre 2022</p> <p>15 février 2023</p>	<p>OUVERTURE DE L' APPEL A PROJET</p> <p>Les porteurs de projets disposent de cette période pour :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Prendre contact avec le technicien en charge de la politique de la ville sur le territoire concerné par leur action. Cette démarche est obligatoire et conditionne l'éligibilité du projet.2) Effectuer les démarches en vue de déposer sa demande en ligne. <p>DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS SUR DAUPHIN JUSQU'AU 15 FEVRIER 2023 à 23H59.</p>
<p>Évaluation et bilan des actions 2022</p>	<p>Les porteurs de projet ayant mené une action au titre de l'année 2022 disposent d'une période de 6 mois pour transmettre une évaluation et un bilan financier.</p> <p>Pour les actions 2022 menées sur la CAGV, les bilans sont attendus au plus tard le 1er juin 2023.</p> <p>Un bilan intermédiaire sera demandé pour toute demande de renouvellement d'action dans le cadre de l'AAP 2023 au moment du dépôt du dossier.</p>

COORDONNEES DES REFERENTS POLITIQUE DE LA VILLE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERAION DU GRAND VILLENEUVOIS	COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT	COMMUNE DE SAINTE- LIVRADE-SUR-LOT	PPREFECTURE DE LOT- ET-GARONNE
<p>Franck ROUANES</p> <p>Chef de service Politiques contractuelles Politique de la ville</p> <p>franck.rouanes@grand-villeneuvevois.fr</p> <p>Tél. : 05 53 71 96 57</p>	<p>Claire CIVEL</p> <p>Chef du service Citoyenneté et Politique de la Ville</p> <p>claire.civel@mairie-villeneuvesurlot.fr</p> <p>Tél. : 05 53 41 53 11</p> <p>-----</p> <p>Séverine Charrié</p> <p>Médiatrice sociale et culturelle sur le quartier prioritaire</p> <p>severine.charrie@mairie-villeneuvesurlot.fr</p> <p>politiquedelaville@mairie-villeneuvesurlot.fr</p> <p>Tél. : 05 53 41 51 69</p>	<p>Malika BAFFOU</p> <p>Chargée de la Politique de la Ville</p> <p>politiquedelaville@ville-ste-livrade47.fr</p> <p>Tél. : 05 53 01 27 50</p>	<p>Flore POLI Déléguée du Préfet</p> <p>Tél. : 05 53 77 35 31</p> <p>Halima Kacem Suivi administratif et financier</p> <p>Tél. : 05 53 77 60 81</p> <p>pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr</p>